



Aux contribuables de la municipalité de Nantes

**Avis d'entrée en vigueur règlement numéro 482-22 fixant le taux des taxes et des tarifications 2022**

**Avis public** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Nantes, que le règlement numéro **482-22 fixant le taux des taxes et des tarifications 2023** a été adopté à la séance extraordinaire du 23 décembre 2022.

Ce règlement est déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à la Municipalité de Nantes, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ali Mohammed Ayachi', is written over a horizontal line.

Ali Mohammed Ayachi,  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussignée, Ali Mohammed Ayachi, directeur général, secrétaire-trésorier de la municipalité de Nantes, certifie par la présente avoir publié, en date du 23<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022, l'avis public concernant l'adoption du règlement numéro 482-22 de la Municipalité de Nantes, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil municipal et le site internet de la municipalité à 12 :00.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022 à 12:00.

A second handwritten signature in blue ink, identical to the one above, is written over a horizontal line.

Ali Mohammed Ayachi, Directeur général et greffier-trésorier